

Les chèques-entreprises wallons: un dispositif qui répond à vos besoins !

Le dispositif des chèques-entreprises a pour principal objectif de soutenir la création d'activité, l'innovation, l'économie circulaire et la croissance des entreprises wallonnes. L'Unep et le Syndicat Neutre pour Indépendants (SNI) vous en rappelle toute l'utilité pour votre activité, le professionnaliser et le booster. Sachez que vous pouvez via ce mécanisme bénéficier de l'expertise d'un spécialiste dont vous avez besoin et ce coût est couvert jusqu'à 80% du consultant choisi et labellisé par la Région Wallonne.

Les chèques de la thématique « **croissance et développement de l'entreprise** » dont la finalité est de soutenir la stratégie de croissance et de développement de votre commerce vous permettront de « booster » votre activité. Ils favorisent notamment les méthodes et les pratiques d'amélioration des performances organisationnelles, ainsi que les performances commerciales ainsi que la politique de marketing de votre entreprise. Choisissez le prestataire labellisé de votre choix et les prestations de ce dernier seront financées à hauteur de 50% par les autorités publiques. Le montant maximum de l'intervention sur 3 ans varie selon le chèque sélectionné :

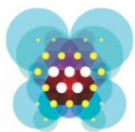
- soit 25.000€ HTVA pour le premier chèque qui est orienté « Diagnostic » (examen de la situation actuelle et évaluation des éventuels besoins) ;
- soit 90.000€ HTVA pour le second chèque qui est davantage orienté « Accompagnement » (amélioration de vos méthodes d'organisation).

Au sein des chèques de la thématique « **numérique** », le chèque « maturité numérique » peut également s'adresser aux membres de l'UNEB. Un professionnel dressera avec vous un état des lieux de votre maturité numérique (niveau de compétence digitale de votre activité). Il établira un plan de mise en œuvre des processus numérique de votre entreprise (infrastructure informatique, flux d'information, processus de production, nouvelle organisation du travail via le numérique, ...). Il établira un cahier des charges et vous accompagnera dans le suivi de la mise en œuvre du plan numérique. Son intervention sera couverte à hauteur de 75% avec un montant maximum sur 3 ans de 60.000€ HTVA.

Vous êtes entrepreneur et vous pensez céder votre entreprise ? Ou au contraire vous êtes porteur de projet et vous pensez en reprendre une ? Alors, les chèques de la thématique "**Transmission**" dont la finalité est de conseiller et accompagner un prospect en vue de la transmission de son entreprise ou de la reprise d'une entreprise existante pourraient vous intéresser ! Le taux d'intervention ainsi que le montant maximum de l'intervention sur 3 ans varient selon le chèque sélectionné :

- soit 7.000€ HTVA avec 75% d'intervention pour le chèque « Diagnostic » vous permettant de faire un premier état des lieux de la situation ;
- soit 15.000€ HTVA avec 50% d'intervention pour le chèque « Accompagnement » vous permettant d'approfondir le premier diagnostic évoqué précédemment.

Envie d'en savoir plus concernant ce dispositif et de découvrir les caractéristiques du chèque qui correspond le mieux à vos attentes ? Rendez-vous sur www.chèques-entreprises.be et remplissez le bref questionnaire afin de découvrir les avantages du chèque qui est fait pour vous !



**Chèques-
entreprises**